



A Perpignan, le 14 juin 2024

**FORMATION SPÉCIALISÉE DU COMITÉ
SOCIAL D'ADMINISTRATION
EN SANTÉ, SÉCURITÉ ET CONDITIONS DE
TRAVAIL
PREFECTURE-SGCD DES PYRÉNÉES-
ORIENTALES**

Déclaration liminaire

Monsieur le président, Mesdames et Messieurs,

Depuis dimanche soir, la pays traverse une crise politique sans précédent.

La CGT INTÉRIEUR souhaite en préambule rappeler que le président et le gouvernement et de façon générale l'État, ont participé à la banalisation de l'extrême droite à travers la disparition des services publics, l'abandon des populations les plus précaires et une succession de lois antisociales.

La CGT INTÉRIEUR 66 souhaite attirer votre attention sur les conséquences de la dissolution de l'Assemblée nationale pour les agent.es de la préfecture.

En effet, cette annonce dimanche soir, par le Président de la République, a été vécue très douloureusement par les agent.es du service élection qui étaient en pleines opérations de centralisation des résultats, en astreinte ce dimanche 9 au soir, mais aussi, il faut le noter, par les agents des mairies dans la même situation. La préparation d'élections, de quelque niveau qu'elles soient, est une énorme charge de travail qui pèse sur un service, touché comme l'ensemble des personnels administratifs et techniques du Ministère, par le manque criant de moyens humains. Cette surcharge de travail pèse plusieurs jours après le scrutin sur le service concerné puisque se réunissent les commissions électorales.

Les choix faits par le Président de la République de dissoudre l'Assemblée nationale et surtout de convoquer des élections législatives au plus tôt, c'est à dire vingt jours à peine après la publication du décret de dissolution, imposent un calendrier très contraint au service. Les candidatures devant être déposées du 12 au 16 juin à 18h, les agent.es ont dû immédiatement se remettre à travailler sur l'organisation de ces nouvelles élections, enchaînant fin de commission et réunions préparatoires, sans temps de pause, en sacrifiant à nouveau un WE. Cela signifie concrètement qu'ils vont devoir enchaîner trois semaines de travail sans WE ! Sans compter que certain.es avaient peut-être posé des congés pendant cette période, qui tombe en partie sur le début des congés payés des salarié.es.

La CGT dénonce les conditions de travail imposées à ce service, qui sont inadmissibles et ne respectent pas les obligations réglementaires sur les temps de repos.

Nous alertons sur les risques psycho-sociaux qui vont impacter ce service, car travailler trois semaines d'affilées sans WE aura des incidences certaines sur la santé des agent.es.

De façon plus générale, nous vous interpellons sur l'état de l'ensemble des services de la préfecture. Tous sont en manque de moyens humains pour assurer leurs missions. L'austérité annoncée par le Premier ministre sortant en début d'année affecte prioritairement les budgets concernant nos contractuels et vacataires, qui assuraient une partie du travail, certes provisoirement mais leur absence va se faire cruellement sentir sur des services déjà bien tendus.

Par ailleurs, nous dénonçons une nouvelle fois que l'État confie l'organisation de la mise sous pli de la propagande électorale à une entreprise privée.

Nous avons alerté, à plusieurs reprises, le Ministère, sur les risques de traitement inéquitable des candidat.es aux élections politiques lorsque les missions d'encartage et de distribution de la propagande ont été transférées à des sociétés privées. La décision du Ministre de reprendre en régie cette distribution avec un encartage réalisé par des fonctionnaires statutaires satisfaisait ainsi notre revendication.

Toutefois, elle n'a pas, malgré nos demandes, été mise en œuvre dans les Pyrénées-Orientales.

Nous vous rappelons que cette revendication repose sur trois socles :

- Le traitement équitable des candidats aux élections doit être en conformité avec les valeurs de la République et donc garantir que tous les électeurs vont recevoir l'ensemble de la propagande politique sans que certains candidats soient mis en avant par un surnombre ou inversement en « oubliant » d'intégrer leur propagande dans l'enveloppe ;

- les opérations électorales, et la garantie que leurs déroulements se réalisent conformément à la Constitution, aux lois et réglementations, sont une compétence du ministère de l'intérieur ;

- Le souhait des agent.es, fonctionnaires ou contractuel.les, qui subissent le gel du point d'indice, le tassement des grilles et l'inflation de gagner un complément de salaire ;

Les conséquences de l'externalisation sont les mêmes que celles que nous avons dénoncées : propagande mal répartie dans les enveloppes, certain.es candidat.es ayant été surreprésenté.es au point que des usagers ont signalé en préfecture ces anomalies, s'interrogeant sur la neutralité de l'État ; propagande non arrivée à temps dans les boîtes aux lettres aussi.

L'organisation des élections fait partie des missions de l'État et spécifiquement du Ministère de l'Intérieur. Elle ne doit pas être confiée à un prestataire privé pour des raisons de manque de personnels en préfecture. Nous exigeons un renforcement des services élections par des créations de postes et une rémunération plus attractive pour les volontaires à la mise sous pli.

La CGT vous remercie, Monsieur le président, Mesdames et Messieurs, pour l'attention portée à notre déclaration.

La CGT souhaite que cette déclaration soit annexée au procès-verbal de cette FS.